

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2021\_25

OBJET :

**PERSONNEL COMMUNAL**

**CREATION – SUPPRESSION  
D'EMPLOIS PERMANENTS A  
TEMPS COMPLET ET  
NON COMPLET**

–

**MODIFICATION DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **3 mars 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 février 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 4 mars 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 32 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses :*

Bénédicte PARIS, *conseillère municipale*.

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Bénédicte PARIS	Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20210303-DCM\_2021\_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2021

Affichage : 04/03/2021

**PERSONNEL COMMUNAL**

**CREATION-SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS  
A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Nabih Nejjar, adjoint au maire, en charge du personnel et des finances, expose à l'assemblée :

Dans le cadre d'avancements de grade il convient de créer au 1<sup>er</sup> avril 2021 les postes suivants :

- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

et de supprimer au 1<sup>er</sup> avril 2021 :

- un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- un poste d'adjoint technique à temps non-complet 31h30

Le comité technique a émis, à l'unanimité, un avis favorable lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) donne son accord sur ces propositions ;

2°) modifie en conséquence le tableau des emplois permanents à temps complet et à temps non-complet.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 3 mars 2021

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET**  
**AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021**

Filière	Ancien nombre d'emplois	Nouveau nombre d'emplois
<b>Filière administrative</b>		
Emploi fonctionnel de directeur général des services	1	inchangé
Attaché hors classe	1	inchangé
Attaché principal	2	inchangé
Attaché	8	inchangé
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	3
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	inchangé
Rédacteur	7	inchangé
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8	inchangé
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	inchangé
Adjoint administratif	5	inchangé
<b>Filière technique</b>		
Ingénieur principal	1	inchangé
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	inchangé
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	inchangé
Technicien	1	inchangé
Agent de maîtrise principal	5	<b>6</b>
Agent de maîtrise	6	<b>5</b>
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	21	inchangé
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	14	inchangé
Adjoint technique	22	inchangé
<b>Filière animation</b>		
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	inchangé
Animateur territorial	1	inchangé
Adjoint d'animation	1	inchangé
<b>Filière médico-sociale</b>		
Assistant territorial socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	inchangé
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	inchangé
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7	inchangé
<b>Filière culturelle</b>		
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	inchangé
<b>Filière police municipale</b>		
Brigadier chef principal	2	inchangé
Gardien-brigadier	1	inchangé

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON-COMPLET**  
**AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021**

Filière	Ancien nombre d'emplois	Nouveau nombre d'emplois	Quotité horaire
<b>Filière technique</b>			
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	inchangé	31h30
	1	inchangé	33h40
	3	inchangé	28h00
	1	Inchangé	28h40
	1	Inchangé	17h30
Adjoint technique	1	inchangé	23h00
	1	inchangé	26h00
	2	inchangé	28h00
	1	inchangé	31h00
	2	inchangé	34h00
	1	<b>0</b>	31h30
<b>Filière médico-sociale</b>			
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	inchangé	26h00